

Avenant I

Mise à l'enquête publique du 5 février au 15 février 1999 et modification selon décisions du Conseil communal du 10 janvier 1999, de l'assemblée primaire du 23 mars 1999 et homologué par le Conseil d'Etat en séance du 19 mai 1999.

Zone de dépôt de matériaux destinée à une déchetterie

1. Cette zone est destinée au dépôt de matériaux pour l'exploitation d'une déchetterie communale
2. Les normes et prescriptions relatives à l'aménagement et à l'exploitation de la déchetterie seront établies par la commune et approuvées par le service de la protection de l'environnement.
3. Pour cette zone, c'est le degré 3 de sensibilité au bruit qui est fixé selon l'article 43 du l'OPB.